FRC-1-f919B

Bouillon par Sedan, ce 18 Octobre 1792.

L'an 1er. de la République Françoise.

Cose
Folio
FRC
26466

Citoyen Président,

Voici mon crime : Alexandre de Lameth, à la fin de Juillet 91 fit un assez long discours, pour prouver à l'Assemblée constituante qu'ayant à opposer à nos ennemis de Dunkerque à Bedfort une force redoutable de 65000 hommes de troupes réglées, un grand nombre de gardes nationales & des places fortes en quantité; elle n'avoit rien à appréhender des puissances qui s'aviseroient de vouloir contrarier la révolution.

Entr'autres choses je lui marquai, du 3 au 5 Août suivant que son discours pouvoit bien en imposer à la majeure partie de l'Assemblée, mais jamais à un militaire un peu instruit : que je regardois indispensable de porter une force de 240000 hommes sur une ligne aussi étendue que celle de Dunkerque à Bedfort, dont 90000 seroient jettés dans les places dont elle est hérissée, 50000 rassemblés en corps d'armée en Alsace : 40000 de même en corps d'armée en Flandres; & 60000 divisés en trois camps volants de 20000 chaque sur la Meuse, la Moselle & la Saare : que cet état de guerre étoit également propre à la défensive & à l'offensive & le seul capable d'en imposer à nos plus entreprenants voisins.

Je n'eus point de réplique, mais depuis je n'ai cessé d'être persécuté par les bureaux de la liquidation générale.

Dès le même mois d'Août, depuis, en Octobre, l'on adressa des

THE NEWBERRY
LIBRARY

pencartes à Mrs. du Directoir de Sedan pour savoir si j'avois femme, enfants, fortune, &c.

Je répondis moi-même à ces questions, en marquant la surprise où j'étois qu'étant d'une famille étrangere, né étranger & demeurant en pays étranger depuis près de dix ans, l'on exigeât de moi des formalités de rigueur pour les seuls pensionnaires nés & domiciliés en France : que mes services parloient assez d'eux-mêmes; que c'étoit d'après leur examen que le rétablissement de ma pension devoit être décrété, & non sur les dires de Mrs. du Directoir du District de Sedan dont je n'étois pas connu, & que je n'avois pas l'honneur de connoître.

Je n'eus point de réponse, & je ne fus point compris dans le rétablissement des pensions de ceux des pensionnaires nés en 1715, & au-dessus jusques & compris 1724, décrété dans les premiers jours de janvier dernier.

Je me plaignis au Liquidateur-Général, point de réponse.

Une personne de ma connnoissance m'écrit du 17 Janvier qu'il m'a découvert dans les bureaux sous le n°. 2874, au bas duquel est en notte du 5 Octobre 91 ; que le Liquidateur-Général a demandé des renseignements qui ne lui ont pas été fournis.

Le 17 Février, un mois après, elle me marque que les renseignements demandés sont arrivés.

Je jugeai qu'il y avoit quelque ressort caché qui arrêtoit le cours de la justice qui m'étoit dûe. J'avois déjà écris & envoyé de nouveau l'état de mes services au Liquidateur-Général, & je n'en reçut point de réponse.

J'adressai le 12 Mars mes réclamations au Président de l'Assemblée Législative, & encore au Liquidateur-Général. Les deux que je fais aujourd'hui à la Convention y étoient compriſes ; mais sans le détail qui est sous vos yeux, parceque mes papiers étoient à Liege ma patrie. Je n'eus pas plus de réponse que ci-devant.

Le 12 Mai, je sus que l'on ne comptoit mes services dans les bureaux que pour 24 ans.

Je fis revenir mes papiers de Liege, & les ayant devant moi, j'envoyai le 17 juin au Liquidateur-Général un nouvel état de mes ſervices & le détail de mes répétitions à la nouvelle formation des troupes en 1763, & tel que je les préſente aujourd'hui à la Convention.

La ſeule réponſe à tous les mémoires, états & lettres que j'ai adreſſé au comité & au Liquidateur-Général eſt du 2 de ce mois par laquelle ce dernier me marque que l'état vérifié de mes ſervices ne porte que 27 ans, & que, dès que l'on n'a pas 30 ans, les campagnes ne comptent point double.

Voilà ce qui m'eſt arrivé, Citoyen Préſident, depuis ma lettre à Alexandre Lameth; pour avoir parlé un langage militaire à un jeune guerrier qui ne pouvoit encore que le balbutier, & dans un tems où je n'enviſageois que le ſalut de la France, tous les moyens d'injuſtice ſe ſont réunis pour me perſécuter, m'écraſer, m'affamer & me déshonorer.

Tous les décrets ſont violés à mon égard.

Je ſuis étranger, & l'on exige de moi, des formalités de rigueur pour les François ſeuls, & des témoignages de perſonnes qui ne me connoiſſent pas.

J'ai 33 ans & plus de ſervices, l'on m'en retranche ſix, & l'on veut que mes 300 liv. d'appointemens qui m'ont été fixées dès le 1 Janvier 1749 pour les continuer, aient un effet contraire pendant les années 1749, 50, 51, 52, & 53, & ne me réintégrent réellement au ſervice qu'en 1754.

J'ai fait 13 campagnes, dont les ſix de la guerre de 1757 n'ont été que de douze mois chaque, cela ne peut m'être compté que pour 0.

J'ai jouis plus de deux ans du rang de major pendant mon activité de Capitaine, on n'y a point égard.

J'avois 1800 liv. de penſion; l'on me proclame publiquement indigne de ce traitement en me réduiſant à 500 liv.

Il réſulte de cette ſérie d'iniquité, que le proviſoir de 1110 liv. que j'ai touché les années 90 & 91, formant enſemble une

somme de 2220 liv. je redois déjà cette année 720 liv. au tréſor, & que pour me libérer avec lui, il me faut attendre le 31 Décembre 1794.

Il a bien fallu marcher ſur toutes les regles de la juſtice & de l'honneur, & étouffer tous les ſentimens de l'humanité pour oſer concevoir & produire un travail auſſi indignement atroce. J'oſe eſpérer que la Convention ne ſouffrira jamais qu'il ait une autre ſuite, & qu'elle fera droit ſur les deux réclamations que j'ai l'honneur de mettre ſous ſes yeux.